

N° Client : 6355935
 N° T.V.A : FR76879495497

REXEL FIGEAC
4601

 394 AVENUE CLAUDE HUET
 ZONE INDUSTRIELLE LAFARRAYRIE

46100 FIGEAC

Tél. : 05.65.50.33.00 Fax : 05.65.34.10.20

JJ ELEC 46

MAS DEL SOL

46100 CAMBES

France

JJ ELEC 46

MAS DEL SOL

46100 CAMBES

France

Attention cette facture est en envoi dématérialisé fiscalement

Échéance : 30/09/2025
Règlement : Virement Français

N° ligne	Référence Désignation	Prix unitaire H.T	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix total H.T	Code T.V.A
Votre commande : ABONNEMENT ESABORA CLOUD SE 1U Notre Réf: 4601000269598 du 30/08/2025 Notre BL n° 000178746 expédié le 30/08/2025								
0010	EGVABCLART1U ABON CLOUD ESABORA PACK ARTISAN 1 U TIL. - SCHEMA BUSINESS TA	81,94444	28,00	59,00000	1	U	59,00	2
Sous total HT BL 000178746							59,00	
Sous total commande ABONNEMENT ESABORA CLOUD SE 1U							59,00	

Code T.V.A	Total H.T. hors D.E.E.E	Total H.T. D.E.E.E	Total H.T.	P.F.A	NET H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	59,00	0,00	59,00	9,90	68,90	20,00	13,78

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci-dessous
Centre de traitement des paiements
REXEL France /SUD EST

CENTRE DES PAIEMENTS

TSA 91114

69626 VILLEURBANNE CEDEX

BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)

RIB 30004 00588 00010007392 64

N° code IBAN FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264

NET H.T. 68,90 €
Total T.V.A. 13,78 €
MONTANT NET T.T.C. 82,68 €

En EUR FACTURE

Date de facture	30/08/2025
N° Client	6355935
N° de Facture	995440300
Net à Payer	82,68 €
Date d'échéance	30/09/2025
Mode de règlement	Virement Français

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente

Extrait des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans rappel préalable ; elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, l'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et jusqu'au paiement intégral des sommes dues. Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires, la livraison s'entendant de la remise matérielle des marchandises. Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - 75017 PARIS

SAS au capital de 41 940 672 Euros - N° SIREN : 309304616 - RCS PARIS 309 304 616

Code NAF 4669A - Numéro de TVA intra-communautaire : FR26309304616